

1BA40

Notes sur l'église et l'hôpital

Saint-Julien des Ministiers

fonction vers 1830

H. Chevalier Topo bi Programm

Voir Leben, Histoire

de l'église, Hist. de Paris, France, t. II, p. 654. G.I. Ann III, p. 575.

1344 29 juillet

Lettre de Fouques ou l'un de P. l'ite par le fouqueux
lui ont demandé d'affeter 20 liv. par. pour
entretenir un chapelain. Jean de Villiers
I excuser de la chapelle en benefice eccl^{ie} par l'ite
d'acceptation de 7. de v.
II obligation de mener bass. ton le jour de chanter en
l'ite avec un ps. de l'ange et best. jument
III 10. pour le repas au dit jour
IV le meurt. de vent donne de l'ite de cette
obligation de loger le chapelain

1346 11 avril

Statut VI
accordé aux administrateurs collation de
benefice

Guillaume de Comont par. 19 octobre 1345

Procuration - licence de fondation de
Guillaume Amy pour administrer l'hospice

desdits administrateurs adont par l'ite 20 liv. par.
paris de rente perpétuelle pour l'ite de fondation
de la chapelle de Julien

1346 - achat de l'ite 20 liv. par. de rente

1347 lettre d'avis de l'ite de l'ite de l'ite

S. Julien de Merceyrien .

Mélin . Antiquités nationales

Paris . 1794 . in 4 .

tom. IV . chap. XLI .

1

Chapelle de S. Julien - des- Mestiers

Département et district de Paris, Section de la
rue Beau-Bourg.

Lorsque la Gaule eut été soumise aux
romains, les vaincus adoptèrent la langue des
vainqueurs. De nouveaux conquérants, les goths,
les alains, les vandales y mêlèrent ensuite la
leur; de ce double mélange se formèrent dans
les deux moitiés septentrionales et méridionales
du royaume deux langues nouvelles qui avec
le temps s'altèrent de plus en plus, et con-
servèrent cependant le nom de romaines ou
romanes, parce que l'une et l'autre avait pour
base celle des romains. Ces deux romanes eu-
rent alors un nom distinct: comme toute la
partie en deçà de la Loire se servoit pour
affirmer quelque chose du mot *oil*, et toute la
partie au-delà du mot *oc*, on appela l'une
la langue d'*oil*, et l'autre la langue d'*oc*, et
bientôt cette dernière prit le nom de Provençale,

de la Provence, pays où elle était principalement en usage. Cependant il ne faut pas entendre seulement par poètes provençaux ceux qui ont écrit en langue provençale, mais tous les poètes des cantons particuliers du royaume renfermé entre le Rhône et le Var; ils prirent le nom de troubadours, et ceux de l'autre partie de la France furent appelés trouvères.

Dans les premiers temps les troubadours et les trouvères étoient les seuls qui récitaient leurs compositions; mais la faveur que la poésie acquit auprès des grands, donna naissance à une classe d'hommes dont l'unique métier étoit d'aller de ville en ville, de châteaux en châteaux réciter les diverses productions des poètes (1)

(1) Dans les grandes fêtes, aux cours plénières, aux mariages, une foule de musiciens ambulans accouroient amuser la noblesse: la profession de ces hommes que leur libertinage, leur misère et leur vie vagabonde avoit beaucoup décriés, exigeoit cependant une multiplicité de talens et de connaissances que l'on

aurait de la peine à trouver réunis. Il fallait qu'ils sçussent les chansons, les historiettes, les romans, les poèmes, qu'ils pussent chanter, déclamer, composer en musique, souvent même ils étoient auteurs des pièces qu'ils récitent. Fabliaux et contes, t. I. p. 55.

On appelait Jogleurs (2)

(2) On disoit aussi jangleurs et jongleurs; Minage et les autres dictionnaires dérivent de ce mot de Jocular, un homme dont la profession est de procurer du plaisir aux autres, et cette étymologie paroit très-naturelle. La Karallière, dans son glossaire des poésies du roi de Navarre, tom. II, p. 245, en propose une autre.

Les premiers instrumens de musique, dit-il que les hommes aient connu, ont été la harpe et la lyre, dont on en tire des sons avec les doigts et les ongles: ne se peut-il pas que du mot ongle, on ait dit ongles, jongler, et jongleur pour exprimer l'action de jouer de la harpe ou de la lyre; et l'usage ayant étalé la signification de jongleur, on a nommé ainsi tous

les joueurs d'instruments, quels que fussent ceux dont ils faisoient usage.

Le mot jongleur a depuis signifié, au figuré, un conteur, un parleur, un homme qui fait des prestiges, trompe la multitude, parce que les jongleurs faisoient aussi des tours d'escamotage et d'adresse.

ceux qui joignoient à ce talent celui d'escamoter, ils menotent des animaux instruits à divers tours de souplesse, des singes qui faisoient des gambades (3);

(3) La chronique d'Alarie parlant du mariage de Saint-Louis en 1231 avec Mathilde, fille du duc de Brabant, dit qu'aux quatre coins de la salle étoient des menestriers, qui monstroient des boeufs habillés d'écarlate et courants à chaque service. Un manuscrit de la bibliothèque Nationale, n° 1588, nous représente dans une occasion à peu près pareille des chiens dansants, des singes allant à cheval, un ours faisant le mort, une chèvre jouant de la harpe. Une autre parle de jongleurs qui contrefaisoient les chats ou les chiens; quelquefois ces bouffons

imaginoient une querelle, et après s'être dit bien des injures, ils finissoient par se battre.

Ceux qui se contentoient de chanter les compositions des poëtes, au son d'un instrument, s'appeloient menestriers (4).

(4) Quelques étymologistes dérivent le mot menestrier de $\mu\upsilon\theta\eta\sigma\tau\eta\sigma$, parce qu'ils alloient aux noces, mais le mot grec $\mu\upsilon\theta\eta\sigma\tau\eta\sigma$ signifie celui qui recherche une fille en mariage, et non pas celui qui joue à la noce. Bouvart donne une autre étymologie; il prétend que ce mot vient d'un célèbre pantomime, appelé Menester. Charles Bouvart dit que ce mot a été composé de minus et d'histrio. L'opinion la plus accréditée et la plus recevable est que ce mot vient de ministrialis, artisan de ministerium, métier. On trouve souvent dans les anciens écrits menestrier pour artisan; ce mot a ensuite été appliqué exclusivement aux artisans en musique, aux joueurs de flûtes et de violon; menestriers fut composé de ministrarius, et menestrel de ministerialis; les anglais disent minstrel. Il n'est pas étonnant que le mot qui signifioit

un artisan ait été appliqué aux joueurs d'instruments, les grecs les appeloient de même *TEXVITAS*, et les latins artifices; qualis artifex pater, dit Néron en mourant, c'est-à-dire, quelle mort pour un si grand musicien!

La vie vagabonde que menaient les gens de cette profession l'a fit d'abord mépriser, mais ils amusaient et on accueilloit leur talent. Richard, roi d'Angleterre, les attiroit à sa cour par des récompenses; un règlement des officiers municipaux de Bologne fait, en 1228, qui défend aux chanteurs français de s'arrêter dans les places publiques, nous apprend que dès-lors ils se repandoient jusques dans l'Italie.

Les maurs licentieuses des jongleurs et des ménestriers forcèrent Philippe-Auguste à les bannir la première année de son règne. Ils rentrèrent bientôt dans le royaume et formèrent une troupe nombreuse, sous le nom de menestrandie. C'est à cette époque que fut instituée la ridicule royauté des ménestriers (5).

(5) Infa, roi des violons

Saint-Voult exempta les menestriers du droit de piage sous le petit-châlelet; j'ai déjà dit à quelle condition (6)

(6) Ant. nat. t II, art. VIII, p. 2.

Deux menestriers fondèrent l'église dont je donne l'histoire, en 1330.

Ces deux menestriers logeoient ensemble rue saint-Martin, et étoient unis d'une étroite amitié, l'un étoit de Lombardie, et se nommoit Jacques brave de Pistôie dit Lappe; l'autre étoit lorrain; il s'appeloit Huët, guetteur du palais du roi: un jour qu'ils étoient assis devant la porte de Lappe, le mardi, fête de sainte-Croix, au mois de septembre 1328, ils virent passer une pauvre femme appelée Fleurie de Chartes. Cette malheureuse paralytiée de tous ses membres, étoit couchée dans une petite charette, où, sans cette expoée aux injures de l'air, elle vivoit d'aumônes. Les deux menestriers voulurent acheter la place où on laissoit cette pauvre femme; elle appartenoit à l'abbess

de Montmartre, qui la leur ceda pour cent sols de rente et huit livres payables dans six ans. (7).

(7) Robineau p. 575.

Les lettres patentes furent expédiées le dimanche de St-Denis 1330.

Cette abbesse avoit fait toiser le terrain par Michel de S.-Sauvent et Jacques de Conjeunel, maître juré du roi, ils l'avoient trouvé de 36 toises en long et en large (8)

(8) Dubreuil p. 993.

Les menestriers achetèrent en même temps une maison voisine de leur hôpital au coin de la rue Palée (9)

(9) La rue Palée ou Jean Palée étoit celle que l'on nomme aujourd'hui la rue cour du More, on l'a nommé sans doute ainsi en l'honneur de Jean Palée, fondateur de l'hôpital de la Vierge; la rue

du petit Hurler se nommait aussi autrefois
rue Palie ou Pavie

aujourd'hui cour des mores; elle appartenait
à Etienne d'Ausoire, avocat qui la leur rendit
pour 12 livres 10 sols de rente par an.

Lappe et Huet prirent possession de ce bien
le lendemain, et cette cérémonie fut terminée
par un grand repas qu'ils donnèrent à leurs
amis. Bientôt ils eurent fait construire un
petit hôpital, dont Fleuret occupa jusqu'à
sa mort le premier lit; on suspendit à la porte
un tronc pour ceux qui voudroient accorder à
cette utile fondation quelques libéralités.

Ce furent ces terrains dont ils firent présent
aux confreres et soeurs, jongleurs menestrels,
joueurs de vielle, de cors sarasins et autres, et
cette chapelle et cet hôpital eurent toujours de-
puis le nom de saint-Julien des menestriers (10)

(10) Villes de St. Julien

Les menestriers obtinrent aussi la permission

de faire construire une chapelle sous l'invocation de Saint-Julien et saint-Genest, à condition de la doter de seize livres de rente et il fut alors connu sous le nom d'hôpital de St-Julien et de saint-Genest, et la chapelle sous ceux de St-Georges, de St-Julien et St-Genest (11);

(11) Les menestriers qui se réunirent à Sappe et à Huet, furent Jacques le Cloussier, guette au garde du guet à Paris; Perrot de Rouen, aussi guette au petit châtellet; Jean de Chaumont, guette au grand châtellet et quatre autres. Robinet, p. 576.

cet établissement fut approuvé par le roi, le pape et l'évêque de Paris; et la chapelle fut érigée en bénéfice à la nomination des ministres.

Sappe et Huet mirent dans cet hôpital un clerc nommé Janot Brunel, qui faisait l'office d'écrivain, de procureur et de gardien de la maison; il alloit aussi chercher par la ville les dons destinés à l'hôpital; on ne lui donnoit pour salaire que le logement.

Ils reçurent aussi, pour garder les malades,

une vieille femme, nommée Edeline de Pam-
martin; elle avait pour vivre dix-huit deniers
par semaine.

Les ministres firent faire un sceau de cuivre
sur lequel étoit représenté un bateau, au milieu
duquel on voyoit Jésus-Christ, en guise de ladre. ⁽¹²⁾

(12) Avec l'extérieur d'un malade

A l'une des extrémités étoit saint-Julien, tenant
deux avions, et à l'autre sa femme avec un avion,
d'une main et une lanterne de l'autre; près de
saint-Julien on voyoit encore saint-Genest entre
deux hommes agenouillés; il tenoit un violon
dont il paroissoit jouer; autour du sceau étoit
écrit: c'est le sceau de l'hôpital de St-Julien et de
St-Genois (13)

(13) Infra.

En 1334, maître Jean Mandevillian, évêque
d'aras, d'après le pouvoir que lui en avoit donné
maître Guillaume de Chanac, 84^e évêque

de Paris, permit aux ménestriers de faire chanter l'office avec notes ou sans notes dans leur chapelle, et d'y pendre des cloches; Huët et ses compagnons s'engagerent à payer dans l'espace de 4 ans une rente de seize livres pour l'entretien d'un prêtre et à bien soigner l'hôpital.

Il y eut un accord passé en 1335 avec le chapitre de saint-Merry dont cette chapelle relève, moyennant 10 livres parisis de rente par an, et le prieur des carmes y chanta la première grand'messe.

En 1336 Guillaume, vicomte de Corbeil, donna aux ménestriers 20 livres parisis de rente pour l'entretien d'un chapelain; elles furent amorties par le roi Philippe de Valois le 4 janvier 1337 (14)

(14) Dubreuil p. 994.

Ce furent Guillaume Amy ou Anne, joueurs de flût, et Henri de Montdidier, qui poursuivirent en 1343 auprès du pape et de l'évêque de Paris l'érection de la chapelle en bénéfice perpétuel,

ce que Clément VI leur accorda ; les droits de la paroisse furent réservés au curé de Saint-Merry.

Les ménestriers associés logeoient presque tous dans une seule rue, à laquelle ils avoient donné leur nom, et qui porte encore celui de saint-Julien-des-ménestriers. C'étoit là qu'on s'adressoit pour se procurer ceux qu'on vouloit employer dans les nœces et dans les autres fêtes. Ils y venoient le plus souvent en plus grand nombre qu'ils n'avoient été demandés, et exigeoient tous le même salaire. Guillaume de Hermou, prévôt de Paris, corrigea cet abus par une sentence du jour de sainte-Croix 1331, qui défend: à ceux des jongleurs ou jongleresses qui auroient été loués, d'aller en plus grand nombre que celui dont on seroit convenu et d'y envoyer d'autres à leur place.

Quoique les jongleurs et les ménestriers eussent déjà été bannis pour leur libertinage, leurs nouveaux désordres forcèrent le prévôt de Paris à rendre une ordonnance du 13 Septembre 1395, qui leur fit défense de rien dire, représenter ou chanter

dans les places publiques ou ailleurs, qui pût causer quelque scandale, à peine de deux mois de prison, au pain et à l'eau. Cette loi sévère les contraignit à chercher d'autres moyens d'amuser le peuple, et ils imaginèrent une foule de tours de force et d'adresse; on nomma ceux qui se livraient à ces exercices, bateleurs, telle est en France l'origine des sauteurs et des danseurs de corde.

D'autres s'unirent entr'eux par des réglemens en 1397, deux ans après ils les changèrent; et comme il y avait des basses et des dessus de rebec, ils s'intitulèrent ménestrels, joueurs d'instrument tant haut que bas, et parvinrent à se faire confirmer cette pompeuse dénomination par le roi Charles VI, qui leur fit expédier des lettres patentes, le 14 avril 1401 (15)

(15) Ces lettres commencent ainsi: « Charles par la grace de Dieu, roi de France, savoir faisons à tous présents et à venir, nous avons reçu d'humble supplication du roi des ménestrels et des autres ménestrels, joueurs des instruments, tant hauts que bas, contenant comme

dès l'an 1397, pour leur science de menestrandie, faire et entretenir, selon certaines ordonnances, par eux autrefois faites, tous ménestrels, tant joueurs de hauts instruments, comme bas, seront tenus d'aller par devant ledit roi des ménestrels pour faire serment d'accomplir toutes les choses ci-après déclarées.

Depuis les lettres de Charles VI, on a peu de détails sur cette confrérie; nous verrons qu'ils eurent une longue suite de rois; on appelloit ainsi les chefs de la confrérie.

Les statuts arrêtés par Charles VI furent confirmés par Louis XIV en 1658 en faveur de ses musiciens, mais il ne faut pas confondre la musique de la chambre avec la grande et la petite bande, créée par Louis XIV.

La grande bande étoit celle que l'on nommoit les vingt quatre violons de la chambre du roi, qui étoient sous en charge de création assez ancienne; leurs fonctions consistoient uniquement à faire danser à tous les bals parés et masqués, qui se donnoient à la Cour,

à jouer des airs de menuet, de rigodons dans l'anti-chambre du roi, pendant son lever et son grand couvert, savoir: le premier de l'an, le premier du mois de mai, le jour de la fête du roi, et toutes les fois qu'il revenoit de la guerre et du voyage de Fontenelleau.

La bande des seize, que l'on appelait la petite bande, avoit été créée par Louis XIV, à cause de l'insuffisance du talent de ceux de la grande; elle jouoit aussi au bal de la cour, au lever et au grand couvert.

Au commencement du règne de Louis XV, la petite bande disparut, et l'on ne conserva que les charges des vingt quatre violons; mais leur symphonie discordante au lever et au grand couvert; détermina les gentilshommes de la chambre à ne plus permettre à l'avenir que ces charges fussent acquises par des menestriers; et à mesure qu'elles devenoient vacantes, on les donnoit à des musiciens du roi; ce qui les rendit indépendantes de la communauté de saint-Julien. Enfin toutes ces charges ont été supprimées en 1761, et ce

sont actuellement les musiciens de la chambre
qui exécutent les symphonies chez le roi (16)

(16) Laborde, essai sur la musique, tom I pag. 414.

Peu de fondations ont essuyées autant de procès
que celle-ci. Ils étoient excités par différents
corps, qui faisoient tous leurs efforts pour s'en
emparer; c'étoient les chevaliers de l'ordre de
Notre-Dame-du-mont-Carmel et de Saint-
Lazare, le curé de Saint-Nédéric ou Merry et
les prêtres réguliers conventuels, connus sous
le nom de pères de la doctrine chrétienne. Ceux-
ci se montrèrent les plus acharnés vers 1630.

Un de leurs pères, qui avoit de l'accès auprès
de la reine Anne d'Autriche, s'introduisit dans
la maison du chapelain. Le religieux fit
entendre à la reine que cet hôpital étoit
devenu un lieu de débauche et une retraite
de voleur. Quelques temps après les pères de la
doctrine chrétienne s'arrangèrent avec les
ministres en leur faisant entendre qu'ils
seroient toujours les maîtres du bénéfice

et qu'il devoit leur être indifférent d'y nommer un prêtre séculier ou un des leurs, ce qu'ils obtinrent par un arrêt du conseil le 24 décembre de l'an 1644. Cet arrêt fut déduit par un autre du 15 juillet 1658; le premier n'avoit point eu d'exécution (17)

(17) Le Sieur Favier, chapelain, pousse sur la nomination des joueurs d'instrument, a vécu longtemps après. Cependant les doctinaires qui ne pouvoient pas de voir leur objet, intentèrent un nouveau procès aux joueurs d'instrument; mais la veille qu'il devoit être jugé, ils proposèrent un accommodement; cette transaction fut passée le 6 avril de l'an 1658. Favier étant mort en 1664, les joueurs d'instrument nommèrent à sa place Bezi, qui avoit deux frères dans la congrégation de la doctrine chrétienne, et qui par sa trop grande facilité servit beaucoup dans la suite les desseins des doctinaires

Le roi ayant créé des charges de jures en titre d'office dans chaque corps, celles des

maîtres à dancier et joueurs d'instrument furent achetées par les nommés Duchetne et Aubert, gens mal-famés, et par deux autres. Les doctinaires crurent alors que le moment étoit venu d'exécuter leur dessein; ils convinrent avec ces quatre jurés de leur donner mille écus, à condition qu'ils consentiroient à l'union du bénéfice du chapelain à la main des doctinaires; l'accord fut fait et homologué en 1697.

Le roi remit dans la suite les charges de jurés aux corps des communautés: la communauté des maîtres à dancier et joueurs d'instrument de la ville et faubourgs de Paris, après avoir élu des jurés à la pluralité des voix s'assembla extraordinairement et par un acte signé de deux cents quatre vingt maîtres, résolut de se faire restituer, et obtint le 10 décembre 1710 des lettres de rescision contre tout ce qui avoit été en faveur des doctinaires par les jurés en charge.

Après huit ans de procès, Bezi mourut en

1711. Pendant le cours de l'instance les joueurs d'instrument usant toujours de leur droit, nommèrent à la descente de leur chapelle Charles Hugues Galand, bachelier en théologie de la faculté de Paris, et ancien curé de Magny. Le procès, qui durait depuis si long-temps, fut enfin jugé au rapport de l'abbé Pucelle, et les menestriers le gagnèrent.

Un règlement que le roi fit pour être observé par les agents de change et qui étoit annexé à l'arrêt du conseil du 30 août 1720, donna encore lieu à un nouveau procès; l'article premier portoit « qu'ils feront célébrer le premier jour ouvrable de chaque année, à huit heures, une messe solennelle du Saint-Esprit en l'église des pères de la doctrine chrétienne, rue saint Martin. Le chapelain Galand et les menestriers réclamèrent contre ces expressions, et le conseil fit droit à leur réclamation.

Ces procès étoient enfin terminés quand les chevaliers de l'ordre du Mont-Carmel en intentèrent un nouveau pour s'emparer de

de leur église; les menestriers furent d'abord condamnés à s'en défaire par la chambre royale; mais un arrêt du conseil de 1720 les maintint dans leur possession. Le chapitre de saint-Médéric voulut encore, en 1781, s'emparer de cette église, enfin ce procès et ces débats furent entièrement terminés quand la communauté des menestriers vint à l'assemblée nationale, le 17 décembre 1789, faire don à la nation de sa chapelle (18)

(18) Les députés étoient M. Le Sueur, Desnoyers, Deshayes, Joli, Bruillard, Adnet et Gigon, leurs commissaires députés, et monsieur Ferrin, président de leur assemblée, prononça le discours suivant:
Messieurs

En qualité de commissaires-députés de l'ancienne communauté des maîtres-à-danser de la ville de Paris, nous avons l'honneur de vous apporter et de remettre sur le bureau une délibération prise en notre assemblée, du 13 du présent mois, par laquelle nous faisons le don à la nation de notre chapelle de saint-Julien-des-Menestriers, dont

et qu'il ressemble aux autres, excepté que le manche est plus court; il n'auroit pas commis une erreur si grande s'il avoit réfléchi que les tableaux de Philostrate sont des descriptions et non des peintures. Il prétend que le puits cité par Philostrate, et sur lequel on voit des violons semblables aux nôtres, se trouve sur les médailles de Scribonius Libo; mais ces prétendus violons sont des lyres (22).

(22) Vaillant, familles romaines, famille scribonia

qui orne l'espèce d'autel que les anciens nommoient Puteal, nom que M. la Boëte traduit très improprement par puits.

M. Terrasson a composé sur la vielle, instrument qu'il aimoit, une dissertation (23).

(23) Dissertation sur la vielle, V. Mélanges d'histoire, de littérature et de jurisprudence, par Terrasson, pag. 173.

dans laquelle il prétend prouver qu'elle est plus ancienne que le violon; il a trouvé quelques passages où ce mot est cité, et il l'applique toujours

à son instrument cher; mais il est évident que les mots vielle et viole signifient violon, ainsi que vieller, violonner signifient jouer du violon; le mot archet et arçon, joint à celui de vielle ne laisse la-dessus aucun doute:

J'allai à li el praetel
O la vielle et l'archet. (24)

(24) J'allai à elle dans la prairie avec la vielle et l'archet

Cependant les défenseurs de la vielle prétendent contre toute raison que ces mots archet et arçon sont les noms de la manivelle de la vielle.

La citation du tableau, rapportée par Maffei, où l'on voit Ophée jouant du violon, pour adoucir les animaux féroces, n'est guère plus heureuse, et fait déceler son peu d'antiquité (25)

(25) Essai sur la musique, tom. I p. 295.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le violon est extrêmement ancien, et qu'il remonte aux

premier temps de la monarchie.

L'antiquité du vidon est prouvée par des monuments incontestables; le plus important est la figure d'un de nos rois, qui se voit au portail du bas-côté de l'église Notre-Dame de Paris, en y entrant à main droite. Montfaucon, qui a fait graver aussi cette figure (26)

(26) Monument de la monarchie française, tom 1, p. 56.

mais d'une manière très-inexacte voit qu'elle représente Chilpéric, et il se fonde sur ce que ce roi faisait des hymnes et des chants d'église, dont il a composé deux livres. La Ravalière a fait faire de ce monument une copie plus exacte (27);

mais celui gravé, Planche II, fig. 2, approche encore plus de la vérité.

Sans s'arrêter à savoir, d'après les conjectures très-probables de Montfaucon, si cette statue est celle de Chilpéric, la couronne et le manteau royal rendent évident que c'est la statue d'un

roi; le violon qu'il tient de la main gauche est percé de quatre trous; l'archet qu'il a dans la main droite, est cassé.

La Ravatière a encore rapporté un monument curieux (28)

(28) Poilus du roi de Navarre, p. 251.

que j'ai fait graver d'après lui: c'est un petit bassin ou une jatte, Planch. II, fig. 3, qui lui avait été communiqué par l'abbé le Boeuf. Ce savant antiquaire le croyoit des premiers temps de la monarchie; il a été trouvé dans un endroit où l'on soupçonne qu'il y avoit autrefois un palais de nos rois. Il est de bronze doré, émaillé et ciselé; il servoit, selon les apparences, à laver les mains; il y a d'un côté des trous pour laisser écouler l'eau par une petite gargouille, en forme de grenouille. Le dessin de la ciselure est partagé en différens cartouches; dans celui du milieu est un joueur de harpe, monté sur une chaise; il a à sa droite un chanteur que l'on reconnoît à un

rouleau qu'il tient dans sa main, et à la gauche un joueur de violon.

On remarque dans un des cartouches du contour un violon à double chevalet, j'ai fait dessiner, Planche II fig. H. la coupe de ce bassin.

On voit dans la même planche, fig. 5. la copie d'une vignette d'un manuscrit du commencement du XIV^e siècle qui appartenait à M. Guyon de Sardière (29)

(29) La Ravallière, poésies du roi de Navarre, tom. 1. pag. 253

On y distingue la figure d'un jongleur assis sur un banc élevé, et qui joue du violon. Comme ce manuscrit contient les chansons du roi de Navarre, l'intention du dessinateur a été de représenter ce jongleur exécutant les chansons du roi, qui est présent avec la reine, son époux, ils sont assis l'un et l'autre, et paroissent attentifs au son du violon, les courtisans, placés dell'autre côté, témoignent une grande attention.

Ces divers monuments prouvent que le violon a été très en vogue depuis long-temps parmi les

jongleurs Les plus célèbres, étoient les meilleurs violons de leur siècle, et la vielle n'a jamais été qu'un instrument très-subalterne.

J'ai tiré des antiquités de Struth, les figures 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, la figure 6 est celle d'un joueur de violon anglois, le violon n'a que deux cordes; ceux des numéros 7, 8, 9, 10, ont quatre cordes; celui du numéro 11 n'en a que trois.

Ce fut pendant long-temps le nombre ordinaire des cordes de Violon qu'on nommoit Rebec (30)

(30) Rebec, on disoit aussi quelquefois rebel; les espagnols appellent cet instrument rabel, dont il y a apparence que nous avons fait rebel, rebet et rebec, selon le père Guadier ce mot vient de l'arabe rabil, qui signifie la même chose dans le dialecte coptique: rebat ou rebabat est interprété lyra, de l'arabe rebala; les italiens en font ribablon. Menage, dict. étimol. au mot rebec.

Le mot violon vient aussi de l'espagnol violon; ils disent aussi rivela, d'où nous avons fait vielle, idem.

On ignore l'époque précise à laquelle la quatrième corde fut invariablement ajoutée. M. la Borde pense que ce fut dans le seizième siècle. Il se fonde sur ce que les meilleurs violons que nous ayons, sont encore ceux que Charles IX, roi de France fit faire à Crémone par le fameux Amati; ce sont encore les plus beaux modèles possibles; mais la figure 10, publiée par Struth, d'après un dessin de Mathieu Paris, fait vers 1250, prouve ^{une} bien plus haute antiquité à cet usage; peut-être ne devint-il général que dans le seizième siècle, époque à laquelle la forme de cet instrument se perfectionna comme la manière d'en jouer.

Le violon de saint-benest n'est point un rebec; il est à quatre cordes, et fait comme les nôtres. J'ai fait graver, fig. 13, un jongleur ou ménestrier dans son véritable costume, d'après une miniature de 1272 (32);

(32) Bibliothèque N^{le} collection de Gaignières, page feuille IV, n. 12.

Il est absolument semblable à celui de la figure 18, copiée d'après une miniature angloise du même temps, dans l'ouvrage des *Monks* (23)

(35) Antiquités, tom I, planche XIX.

Ces monuments suffisent pour l'histoire du vulon; il me reste à parler d'une dignité singulière, qui lui devoit son origine.

Chaque compagnie avoit autrefois un supérieur ou capitaine, qu'on qualifioit du titre de roi; les merciers, les arpenteurs, les barbiers, la bazoché, les arbalétriers, les soldats d'élite nommés ribauds; les poètes mêmes avoient chacun leur roi; mais les exactions et les tyrannies exercées par ces princes ridicules firent anéantir ces simulacres de royauté; il ne subsista plus que le roi d'armes et le roi des menestriers.

On ignore l'histoire des premiers rois des menestriers, et il seroit impossible d'en donner la liste; le plus ancien que l'on connoisse est Jean Charmillon, élu roi des jongleurs

de la ville de Troyes en 1291, sous Philippe le Bel.

Constantin, célèbre violon de la cour de Louis XIII, obtint la charge de roi des violons, maître des ménestriers; il mourut en 1657.

Il eut pour successeur Pumanor, connu sous le nom Guillaume I.

La couronne passa après sa mort à son fils Guillaume II; celui-ci fit en 1685 une abdication volontaire, ce qui occasionna une anarchie. Louis XIV vit avec indifférence l'extinction de cette monarchie, et déclara lui-même que son intention n'était point de la rétablir.

Cette monarchie avait été long-temps agitée par des troubles et des guerres civiles et étrangères. Les maîtres à danser, aidés de leur chef, avaient plaidé pendant plus de cinquante années contre les vils artisans qui dés honoraient leur art, en jouant dans les cabarets, et poursuivaient les danseurs de la ville, contre lesquels ils obtinrent un arrêt solennel en 1655. Aucune société

ne se montra plus discordante et plus tumultueuse; leurs querelles donnerent lieu à une foule de jugemens et de décisions dans les tribunaux; le grand objet de tout ce grand fracas étoit de faire supprimer une corde du violon de leurs adversaires, et de les réduire à l'ancienne et première forme des instrumens nommés rebecs.

L'interrègne dura depuis 1685 jusqu'en 1741; Guignon, violon célèbre, aspira alors à la couronne ministérielle; Louis XV n'en fut pas jaloux, et lui permit de la ceindre le 15 juin de cette année. Devenu roi, Guignon devint despotique; il voulut faire revivre une foule de privilèges; beaucoup de musiciens, les organistes surtout, se soulevèrent contre lui avec succès. Guignon, dégoûté de la royauté, en fit une abdication volontaire. Cette charge fut supprimée en 1773 (34)

(34) Laborde, histoire de la musique, tom I, p. 417.

Au-dessus de la porte il y avoit un marche noir.

sur lequel on lit en lettres d'or.

L'an 1331, sous le règne de Philippe de Valois, roi de France, cette chapelle et église a été bâtie et fondée par un des vingt quatre violons du roi et par un des maîtres de la ville de Paris, dont les vingt-quatre violons et les maîtres joueurs d'instruments et à danser de la ville de Paris ont été et sont de temps immémorial fondateurs, patrons laïcs, seuls possesseurs, détenteurs, gouverneurs et administrateurs d'icelle. Cette inscription a été posée du consentement de la communauté en l'année M.DCCXIX, par les soins de Messieurs François Bourdin, Charles Loupy-Auroi, et Pierre Deshayes, jurés-députés en charge.

L'intérieur n'offre rien de remarquable, il y avoit au-dessus de la porte d'entrée une tribune, qui traversoit la chapelle dans sa largeur.

Il y avoit à main droite un renfoncement dans lequel étoit la chapelle de la vierge. On y voyoit cette inscription, gravée sur un marbre noir.

La communauté des maîtres à danser

et joueurs d'instruments de cette ville de Paris, lesquels sont fondateurs, et qui étoient en possession de temps immémorial du droit de patronage, et qui avoit été oublié pendant vingt ans par la négligence de ses jurés, ou autrement, a enfin été rétablie solennellement par arrêt du parlement rendu le sept mars 1718, et ce à la poursuite et diligence de Jacques Rogu, Claude Mullard, Benoît Nalle et François Bourdin, lors jurés en charge; et pour perpétuelle mémoire, ils ont fait apposer la présente souscription la même année 1718, Posé du temps de Charles Goupil, lors juré-maître, Charles Hugues Galand, prêtre bachelier de Sorbonne, nommé par eux Chapelain titulaire de cette église le 3 avril 1715; intronisé le 4 avril 1718.

Près de l'autel, à gauche, on voyoit un marbre noir sur lequel cette inscription étoit écrite en lettres d'or.

En l'honneur de Dieu, de saint-Julien et de saint-benest, le présent marbre a été posé à l'éternelle mémoire, en reconnaissance de la

fondation de la chapelle de saint-julien-des-
 ménestriers, rue saint-martin, à Paris, faite
 par les maîtres joueurs d'instrument de violon
 et à danser en l'année 1331, le vingt-huitième
 jour de novembre, ainsi qu'il a été reconnu par
 la transaction faite et passée par devant
 Charles et Léonard, notaires au Châtelet de
 Paris, le XV avril MDCLXIV entre les maîtres-
 joueurs de violon ~~et à danser~~ de la chambre du
 roi et les autres maîtres de violon et à danser
 de cette ville de Paris, maître Jacques Favier,
 chapelain de ladite chapelle de saint-julien, et
 nouveau d'icelle à la nomination et présentation
 des maîtres-joueurs de violon d'une part, et les
 révérends pères de la docteurie chrétienne de la
 province de paris d'autre part. Laquelle transac-
 tion a été plaimement confirmée par lettres-
 patentes du roi Louis XIV, donnée à Consta-
 ntebleau, au mois de juin MDCLXVI, ratifiée
 par le Chapitre général des dits révérends-pères,
 tenu en Arignon au mois de septembre ensui-
 vant, approuvée par monseigneur l'archevêque
 de Paris le treize avril MDCLXVII, et ce pour *terminer*

les différends entre les parties dont a été convenu par laditte transaction que les dits pères reconnaissent, que de toute ancienne et à perpétuité les dits maîtres-joueurs de violon et à danser dont les fondateurs, patrons, présentateurs, gouverneurs et administrateurs de l'église et chapelle de saint-Julien-des-Ministiers, des lieux en dépendants et propriétaires des fonds d'iceux, et lesdits pères se servent de laditte église pour y célébrer le service divin, ayant l'usage de la sacristie commune avec ledit sieur Pavier et ses successeurs chapelains dont les dits fondateurs ont pouvoir de nommer et faire élection pour dire et célébrer tout leur service, même y faire l'eau bénite tous les dimanches à dix heures; pourront les dits pères se faire enterrer, dans laditte Chapelle et non autres personnes sans le consentement des dits maîtres et patrons; donneront les dits pères tous les ans à la Chandeleur aux maîtres en charge et à ceux qui ont passé par icelles à chacun un cierge de cire blanche d'une demi-livre, le tout ce que dessus

est plus amplement dit et déclaré dans
ladite transaction, a qui il n'est dérogié ;
fait et posé ledit marché du temps de Guillaume
Dumanoir (35),

(35) Supra pag. 15.

roi de tous les maîtres-joueurs d'instrument
et a danser et de Nicolas Mercier, Hyacinthe Jou-
bert, joueur de violon ordinaire de la Chambre du
roi, Guillaume Granville, haut-voix du roi,
leurs maîtres en charge en l'année MDC LXVIII
Priz Dieu pour les Ames des fondateurs

Le tableau du grand-autel étoit un très
beau Christ, de la main de le Brun ; il a été
conservé.

saints Julians. Le premier, qui fut Evesque
 du Mant. Et d'iceluy fait mention le Catalogue
 des saints liure troisieme chap. 35. Le second
 fut martyrisé en Auvergne. Comme il est
 descript audit Catalogue, liure 7. Chap. 131.
 et en Surius somett. le 28 Aoust. Le troisieme,
 Confesseur, fut pere de saint Jules, audit
 Catalogue, liure troisieme chap. trente sixieme.
 Et le quatrieme aussi confesseur et hospita-
 lier, est celuy lequel apres avoir longuement
 voyagé, s'en revient en sa maison, et trouvant
 deux personnes couchees en son lit, pensa
 que ce fut un adultere couche avec sa
 femme, et les tua tous deux. Et d'estoit
 ses pere et mer, que sa femme avoit cha-
 ritablement recue pendant qu'il estoit absent.
 Apres avoir cogneu sa faute, il prend congé
 de sa femme pour s'en aller en pays incogne
 faire penitence le reste de sa vie. Mais elle ne
 voulut l'abandonner, et s'en allerent tous
 deux aupres ~~une~~ riviére fort d'angereuse a
 passer, où ils bastirent un petit Hospital pour
 recevoir les pauvres, et firent un bateau pour
 passer l'eau à ceux qui se presenteroient.

Faisant cet office, il merita recevoir nostre
Seigneur en forme de ladre, lequel luy annonça
son peché luy estre pardonné, et incontinent
se disparut. C'est pourquoy il est figuré au
milieu du bateau, pendant que S. Julian
et sa femme avironnent. Et est le vray patron
dudit Hospital de Paris: combien que
d'aucuns l'attribuent saint Julian du Mans,
qu'ils se persuadent estre le mesme Simon
le Lepreux, qui invita et recut en sa
maison nostre Seigneur. Mais cela est faux:
car quand nostre Sauveur fut pour nous
cruelifié, il n'auoit que douze ans, comme
il se lit en sa vie colligee des anciens liures
M.S. et composee en Latin par M. Jean
Moreau Docteur en Theologie: laquelle depuis
a esté translatee en François par M. Pierre Viel,
aussi docteur de la mesme licence, et se
trouue en la vie des saints, imprimée à
Paris par Nicolas Bonfont 1607. sur le
iour 27 Janvier.

De 2. patron S. Genois (ou pour mieux dire Genés)
il y en a 2. Martyrs de ce mesme nom. Le 1.

qui estoit excepteur c'est à dire Greffier de justice, et ne vouloit enregistrer les sentences uniques donnees contre les Chrestiens, fut martirise' à Arles en France. Et l'autre à Rome: pour d'un payen Tongleur, Latini Tocolator (diction en Picardie vstee pour batteleur) devenu en un moment Chrestien tres constant, iusques à souffrir toutes sortes de tourments, et mourir en plein Theatre, present l'Empereur Diocletian. C'est cestui cy qui est patron des Menestriers. Aussi est-il figure' et peint avec une vielle; et si semble que ceste diction de Menestrier provienne de Histie, qui signifie Bastelleur. Combien que d'autres la tiennent du Grec. Menestheuo qui signifie Choeas duco, Menestheuein, Choeas ducere. Mener dances. En la vie de ce S. Genuis, que rapporte Surius tome 4. le 25. d'Avost. Il est appelle' Mimus, qui vaut autant que Bastelleur.

En cet Hospital lesdits Sappe et Huert mirent un Clerc nomme' Janot Brunel, qui faisoit office d'Escrivain, de Procureur, et de Gardien de la maison, et si alloit

querir les legs par la ville, n'ayant autre
salaire sinon de luy logé.

Ilz receurent vne vieille femme nommee
Edeline de Dammartin, laquelle s'y rendit
de tout, et y apporta ses lits. Son office estoit
de faire les lits et heberger les membres de
notre seigneur, et avoit de pension sur l'hos-
pital dix huit deniers la semaine

Notez en quel prix vil pouvoient estre lors
les vivres.

L'an 1331. Il se fit vne assemblee audit hospi-
tal de Longueurs et Menestriers Lesquels tous d'un
commun accord consentirent l'erection d'une
compaignie sous les noms des glorieux saint Julian
et Genois, promettant vn chacun d'y aider
selon ses facultez et moyens: et en furent let-
tres passees et sceelles au Chastellet le 23.
Novembre du dit an.

L'an 1332. L'Abbesse de Montmartre envoya
visiter le lieu dit Hospital par Michel de
saint Laurent, et Jacques de Longjumeau,
maistres iurez du Roy: lesquels rapportent
qu'il contenoit en long et en le, trente six

toises bien largement, et avec le consentement de son Convent deüement congregate en Chapitre leur admotit, et bailla lettres dattes audit an, le Vendredy d'apres les brandont, qui est le premier Dimanche de Careme, et feelles de son feul et de ceuy de Conuent: moyennant 60. francs qu'ils payerent

En l'an 1333. au mois d'Avril, le Roy Philippe de Valois estant à Montpipeau, confirma ledit admotissement par ses patentes feelles en loes de foys et cire verde.

En mesme temps ils acheterent une maison contigue à leur Hospital et faisant de coin de la rue S. Martin, qui appartenoit à maistre Estienne d'Autoire Aduocat en la Cour, pour le prix de 12. liures et 10. luv. de rente par chacun an.

L'an 1334. maistre Jean Mandeuilain Euesque d'Aras. suivant le pouuoir que luy en auoit donne maistre Guillaume de Chanas, Euesque 84. de Paris, deliura lettres aux Songleurs et Menestriers, portant permission de faire chanter le diuin service en note et sans note en la Chapelle de leur Hospital:

sauf le droit du Curé et de la paroisse,
dans laquelle est située. Il leur permit aussi
d'y pendre vne ou plusieurs cloches, et avec
ce leur donna vingt iours de ray pardon.
Ces lettres furent expedies le iour Saint-André
audit an, et scellées en laes de foye et cire
verde. Mais auant que de les liurer, il fit
iurer sur les saineis Euanyles ledit Hueb,
que luy et ses compaignons feroient tant que
dans quatre ans en acqueriroient seize liures
de rente pour vn Prestre, et que bien honeste-
ment ils maintiendroient l'Hospital.

En l'an 1335, au mois de septembre, l'on accorda
avec Messieurs de saint Merry, dont ladicte
Chapelle depend, à la somme de dix liures
parisis de rente par chacun an. Et le Dimanche
de deuant la saint Remy en ladicte année,
fut chanté la premiere grande Messe par le
Prieur des Carmes.

L'an de grace 1336. lesdits Menestriers acqui-
rent 20. li. parisis de rente de Guillaume
dict le Vicomte de Corbeil, pour renter vn Cha-
pellain qui furet admoties par le Roy Philippe de
Valois, le 4. Jan. 1337

Notes sur
la vie aux Jongleurs,
postérieurement la vie des Ménestriers.

(Jugleurs figurant au Livre de la Taille de Paris pour l'an 1291)

La paroisse saint Joca
la un un Jugleurs

Bertaut, le trompeur 12 den.

Jaquet, le jugleur 12 den.

C'est la paroisse S: Nicolas des Chaus dehors les murs

Guillaume, le trompeur 6 sous

La paroisse S: Nicolas des Chaus dedens les murs.

Aubin, le jugleur 5 sous

Bernard, le trompeur 16 sous

Le Livre de la Taille de Paris pour l'an 1291
publ. p. Gerard, Paris sous Ph. le Bel. Docum. inédits. in 4.

(La rue aux Jugeurs.)

La rue aux Jugeurs est devenue ensuite La rue des Ministres : cette seconde denomination est, quant a la signification, un equivalent de l'ancien nom.

C'est aujourd'hui la rue de Rambuteau.

Un tres petit nombre de maisons seulement de la rue aux Jugeurs sont sur la paroisse Saint-Josse, le reste est dans la paroisse Saint-Nicolas des Champs. La petite eglise Saint-Josse est situee dans la rue Aubry le Boucher, a l'angle occidental de la rue Quincampoix, l'entree est par la rue Aubry le Boucher ; quant a l'eglise Saint-Nicolas des Champs, elle existe encore rue Saint-Martin ...

cf. Gerand, Paris sous Philippe le Bel. Journ. mediev. in-4.

La rue aux Jugeurs est mentionnee dans un petit poeme qui parait etre du XII^e siecle, publie par Gerand, op. cit., p. 568.

v. 325.

Puis en la rue aux Jugeurs
La trouva Jouri le Bortena.

op. cit. p. 575.

La rue des Ménestrels /

La rue des Ménestrels ou Ménestriers joignait la rue Beaumont
à la rue saint Denis et a été absorbée par la rue de Rambuteau. Elle
devait son nom aux joueurs de vielle et jongleurs qui l'habitaient;
on la trouve mentionnée dès la première moitié du 13^e siècle, sous
les noms de vicus iustatorum, vicus ioculatorum. On dit ensuite
rue des Jugléurs ou Jongleurs, et enfin rue des Ménestrels ou
Ménestriers. L'église paroissiale de ces vieillards en était très rapprochée
et leur conservatoire y était installé, s'il faut en croire Guillebert
de Metz.

de Jousselin et M. Tisserand. Paris et ses historiens
dans l'hist. gener. de Paris. 1867. p. 209. note 5.

La rue "des Menestrels ou ten tiert écoles des menestrels"
est citée dans la "Description de la ville de Paris sous Charles II
par Guillebert de Metz", comme une des rues de la "Basse partie
de la ville".

publ. par de Jousselin et Tisserand .op. cité. p. 209.

Etat que d'illustres musiciens formaient à Paris)

Grande chose estoit de Paris quand y conversoient
maistre doreur de Premier Fait, le poëte ; le Meologien
à l'emant, qui jouoit sur la vielle ; Guillemain Daniel et
Perain de Sens, souverains barpeurs ; Cresques, joueur à
la rebec ; Chyremudy, le bon corneur à la turelurette et aux
flutes ; Bais, qui jouoit chansons sur la siphonie et
tragedies.

Guillebert de Metz, Description de Paris sous Charles VI
publié par de Loria de Long et Tisserand, Paris et ses historiens
dans l'histoire générale de Paris. 1867. p. 235.

J. Julien de Meusebrin.

J. Millin. - Antiquités nationales. Paris 1796. in 4.
tome IV. ch. XLI.

J. Sabord. Essai sur la musique, t. I. p. 414.

L'Eglise Saint-Julien des Menestriers)

Cette église fut fondée vers 1330 par la confrérie des Menestriers ou musiciens pour servir d'hôpital aux pauvres confrères (presque toutes les corporations avaient à cette époque des maisons de la genre où elles traitaient honorablement leurs membres nécessiteux). Elle était située entre la rue appelée le Cour du More et la rue des Petits Champs ; son portail donnait sur la rue - saint Martin et les maisons destinées à l'hôpital avaient entrée sur les deux rues. L'église n'existe plus, mais les îlots subsistent encore, avec leur aspect du moyen âge.

Légnant (H.) Paris en 1380, dans l'Hist. générale de Paris. 1868
p. 54. note 1

d'église S. Julien des Méneestriers 1.

Saint Julien des Méneestriers était une modeste chapelle située
au saint Martin entre la rue des Petits Champs et la cour du Moë;
elle avait été fondée en 1330 par de méneestriers ou joueurs d'instruments
qui formèrent le premier dessin d'y établir un hôpital pour les pauvres
passants. Ils la dotèrent de 16 livres de rente, s'unirent à leurs
compères pour perpétuer cette bonne œuvre et placèrent leur chapelle
ainsi que leur hôpital sous le vocable de saint Julien, saint Georges
et saint Genès. Le récit de cette fondation est raconté par Du Breuil
avec une simplicité touchante. La confrérie de saint-Julien a joui,
jusqu'au siècle dernier, des privilèges de fondation. Sévèrement atteinte
à l'époque de la Révolution, la chapelle et l'hôpital ont fait place à une maison
particulière.

de Cour de Sincy et L.M. Tisserand, Paris et ses historiens,
dans l'histoire générale de Paris 1867
p. 185. note 4.

d'église Saint Julien des Méneestriers est citée dans la "Description de la
ville de Paris sous Charles VI, par Guillebert de Metz"
publ. par Cour de Sincy et L.M. Tisserand, op. cité, p. 185.